

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé du module : Posture 1

2022-2023

Code : S.SI.370.1650.F.19

Type de formation : Bachelor en emploi

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 10

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques :

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence aux cours est obligatoire

3. Prérequis

Avoir validé le module

Avoir suivi le module

Pas de prérequis

Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences A1 A2 A3 A4

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences B1 B2 B3 B4

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences C1 C2 C3 C4

D. Rôle de Manager : Compétences D1 D2 D3 D4

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences E1 E2 E3 E4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences F1 F2 F3

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences G1 G2 G3 G4

Objectifs généraux d'apprentissage

- Adopter une posture infirmière :
 - Situer ses compétences en regard du référentiel de compétences du plan d'études cadre 2012 du Bachelor HES-SO en soins infirmiers par rapport au niveau de formation attendu
 - Décrire son champ de pratique, identifier les prescriptions du travail et les règles du métier.
 - Reconnaître et nommer son profil professionnel personnel, élaborer un projet d'apprentissage.
 - Identifier sa dynamique de formation, s'approprier de nouvelles méthodes permettant d'apprendre en travaillant.
 - Initier le processus d'auto-évaluation, faire un bilan et amorcer le développement d'une pratique réflexive
 - Editer un portfolio : rédiger un journal d'apprentissage, documenter ses apprentissages.

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

Les concepts : Compétence et Référentiel de compétences, Activité, Expérience

Les méthodes : Simulation en situation, Instruction au sosie, Récit d'expérience, Analyse pratique, Réflexivité critique, Portfolio d'apprentissage

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | |

6. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier écrit | <input type="checkbox"/> ECOS | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

La validation du module est un examen individuel se déroulant en 2 parties (partie 1 formative à la fin du semestre 1 et partie 2 sommative à la fin du semestre 2)

Elle repose sur la manifestation d'éléments posturaux déterminants et acquis chez l'étudiant au cours de la 1^{ère} année témoignant l'intégration d'une posture d'infirmier-ère. Se référer au document de validation du module tiré à part.

L'obtention des crédits pour le module ne sera possible que si la validation de l'EIP 1 (éducation interprofessionnelle, en semaine 8) est obtenue.

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation Remédiation possible Pas de remédiation
 Examen complémentaire Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu en principe au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Les modalités d'enseignement et de validation seront adaptées en fonction des recommandations COVID-19 édictées par l'OFSP et déterminées par les responsables du module.

9. Bibliographie principale

Bourgeois, E. & Durand, M.(dir.).(2012). *Apprendre au travail*. Presses Universitaires de France.

Clot, Y. (2000). La formation par l'analyse du travail : pour une troisième voie. In B. Maggi (Éd.), *Manières de penser, manières d'agir en éducation et en formation* (pp. 133-156). Presses Universitaires de France.

Le Boterf, G. (2015). *Construire les compétences individuelles et collectives : agir et réussir avec compétences, les réponses à 100 questions*. Eyrolles.

Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Seuil.

Wittorski, R. (2008). La professionnalisation. *Savoirs : revue internationale de recherches en éducation et formation des adultes*, 17, 9-36. <https://doi.org/10.3917/savo.017.0009>

10. Enseignant.e.s

Responsable de module : Ghizlane Koleï

Descriptif validé le 05 septembre 2022, **par la responsable de programme** Catherine Bigoni